S’installer en libéral : les démarches, dans l’ordre

	Ce qu’il faut faire	Auprès de qui	Quand
Avant de vous engager			
☐	Vérifier vos heures : 24 mois (3 200 h) dans les 6 dernières années, ou 18 mois et 6 mois de remplacement (800 h ou 109 jours)	La CPAM du futur cabinet installation-idel.ameli.fr	Avant de signer un bail ou un achat
☐	Vérifier la zone du futur cabinet, à son adresse exacte	installation-idel.ameli.fr, puis l’arrêté de l’ARS ; la CPAM confirme	Avant de chercher un local
☐	Zone sur-dotée : obtenir l’attestation de l’infirmière qui cesse et vous désigne	Elle ; puis la CPAM, par lettre avec preuve de réception	Dans les 6 mois de son départ
☐	Collaboration ou association en zone sur-dotée : poser la question	La CPAM	Avant de signer
Les contrats			
☐	Signer par écrit : cession, bail, association, collaboration. Le projet peut être soumis à l’Ordre pour avis	L’autre infirmière ; l’Ordre	Avant l’installation
☐	Envoyer chaque contrat signé à l’Ordre (chacune le sien)	Le conseil départemental de l’Ordre	Dans le mois de la signature
☐	Reprise d’une patientèle : faire enregistrer l’acte (formulaire 2672-SD)	Le service des impôts	Dans le mois de l’acte
Les démarches			
☐	Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP), pour l’exercice installé	Votre assureur	Avant le premier soin
☐	Mettre à jour votre situation : installée, adresse du cabinet ; transfert si autre département	L’Ordre, espace membre	Sans attendre, avant la CPAM
☐	Dossier d’installation, adhésion à la convention, numéro de facturation	La CPAM installation-idel.ameli.fr, 3608	Avant de facturer
☐	Déclarer l’activité, comme « titulaire »	Le guichet unique formalites.entreprises.gouv.fr	Au plus tard 8 jours après le début
☐	La CARPIMKO	Rien à faire : le guichet unique la prévient	—
☐	La carte CPS	Envoyée d’office après l’enregistrement à l’Assurance maladie	—
☐	Un logiciel de facturation agréé et un lecteur de carte	L’éditeur de votre choix	Avant la première facture
Le cabinet			
☐	Un vrai local, même si vous soignez surtout à domicile ; jamais un local commercial	Le bailleur, la mairie (changement d’usage d’un logement, dans certaines communes)	Avant d’ouvrir
☐	Une autre infirmière dans l’immeuble : son accord, ou celui de l’Ordre	Elle, ou l’Ordre	Avant de signer le bail
☐	La plaque, si vous en voulez une : deux au plus	—	—
☐	Le Certibiocide, si vous choisissez vous-même vos désinfectants de surfaces	Un organisme habilité (formation de 7 h)	Avant d’acheter ces produits
Selon votre cas			
☐	Zone très sous-dotée : le contrat d’aide à l’installation	La CPAM du cabinet principal	Dès l’installation
☐	Plus de 48 mois sans exercer : la formation obligatoire	Un organisme de formation	Dans les 12 mois

Les règles au 12 octobre 2026 : convention nationale des infirmiers (avenant 11 compris), Code de la santé publique, Assurance maladie, Urssaf, Ordre des infirmiers. Pour votre cas, c’est la CPAM du futur cabinet qui tranche.

Expliqué sur : **novidel.fr/installation-infirmiere-liberale**